

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 19 MARS 2019**

**Présents** : M Jean-Marie DEMONGIN, Patrick LEON, Marie-Laure JACQUES, Nora BENBOURECHE, Guy BOILEAU, Nuccia SCHMIT, Christelle CAZZITTI, Gérard RONDEAUX, Jean-Loup BENOIT, Catherine RENQUIN, Jocelyne BOURGAIN.

**Absent excusé** : M Alain BEAUFEY.

**Pouvoir** : de M Alain BEAUFEY à M Guy BOILEAU .

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2018** : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMINEMENT SCOLAIRE ET SALLE POLYVALENTE : PARTICIPATION FINANCIERE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE d'ENERGIES DES**

**ARDENNES** : Suite à sa délibération du 11 avril 2018 votant ces travaux et considérant que l'aide technique et financière est confiée à la F.D.E.A., Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de la participation financière provisoire de la Commune à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes d'un montant de 15 253.16 €ttc et de 635.55 € de maîtrise d'œuvre.

Le principe de subvention dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie est à étudier.

**ADHESION CHEQUES CESU (Chèque Emploi Service Universel)** : Considérant les demandes de parents pour le paiement par CESU (Titre Spécial de Paiement) pour régler les frais d'accueil (garde le midi) et considérant l'accord de Madame la Trésorière, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affilier la Commune au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel, accepte les conditions juridiques et financières de remboursement, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Une régie ne sera pas créée, car le comptable encaissera directement les CESU.

**RENOUVELLEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION** : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion à compter du 24.04.2019, pour une durée de un an, avec une durée hebdomadaire de 35h/35h et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

**FORMATION A UN SUIVI DE SITE A CASTORS (PERSONNEL COMMUNAL)** : Par 10 voix pour et 2 contre (Gérard RONDEAUX , Jean-Loup BENOIT), le Conseil Municipal accepte la formation du personnel communal technique par le REgroupement des Naturalistes

ARDennais. Cette formation concerne le suivi de site à castors d'Europe dans le cadre de dérogation à la perturbation d'une espèce protégée, suivant les modalités jointes.

Une demande de dispense de formation statutaire sera demandée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES** : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer une catégorie « hors concours » considérant le nombre de participants et la beauté des illuminations constatés fin 2018. Cette catégorie récompensera les lauréats fidèles chaque année et « historiques ». Un magnum de champagne leur sera remis.

**RAPPORT DES COMMISSIONS : commission des Travaux par Monsieur Guy BOILEAU :**

Incident du 02 février 2019 : Monsieur BOILEAU rappelle les faits : intoxication au monoxyde de carbone à la fin du concert à l'église de PLM à cause d'une utilisation abusive du chauffage. Venue des services de l'A.R.S. le 07 février. L'alimentation en gaz est coupée. Il est rappelé que le détecteur au monoxyde n'est pas obligatoire. Une étude de prix pour l'installation d'un chauffage électrique est sollicitée.

Pose de panneaux pour sécuriser certaines rues de la commune et faire réduire la vitesse :

Vitesse réglementée à 30km/h : de la zone de la Poterie à la fin de la route de Fagnon (écluses), fin de la rue de Mézières avec le carrefour de la rue d'Evigny.

Stop en haut de la rue des Ecolières. Un deuxième panneau Stop sera posé à droite en remontant la rue de l'Arbre.

Interdiction de tourner à gauche Route de Warnécourt , sera réservée uniquement aux poids lourds. .

Les places de stationnement de la rue de Mézières seront élargies afin de ralentir les véhicules.

**Commission Animation, vie scolaire par Madame BENBOURECHE Nora :**

Madame BENBOURECHE informe que pendant les travaux à la salle polyvalente, les associations exercent leurs activités dans les autres locaux municipaux.

Madame BENBOURECHE communique sur les point suivants : \**Voyage des Anciens* le 23 mai : visite de la maison de l'ardoise de Rimogne, balade en bateau à Givet, et repas.

\**Fête de PLM les 4 et 5 mai* : concert le samedi 4 mai et brocante organisée par l'A.F.R. et le F.E.P. le dimanche, avec animations.

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE : Grand Débat : Cahier des Citoyens** mis à disposition : 4 personnes ont exprimé leurs avis.

Cours informatiques à l'espace BL : une quarantaine de personnes inscrites. Monsieur le Maire regrette l'attitude d'une personne venant s'inscrire et se présentant aux personnes présentes comme candidat aux prochaines élections municipales. Monsieur le Maire déclare que ce n'était ni le lieu, ni le moment pour tenir ces propos.

**Questions à Monsieur le Maire par quelques élus** : \* question de Mme Christelle CAZZITTI : qu'en est-il de la réponse au courrier de M NINITTE ? réponse de M le Maire : après recherche de tous les éléments du dossier, la réponse est en cours de rédaction. Une copie sera adressée aux élus. \*Sécurité des agents lors de missions d'élagage par Mme Catherine RENQUIN : Réponse de M le Maire : une commande de harnais de sécurité a été passée. Les tailles importantes et à hauteur élevée sont confiées à un professionnel. \* maison de Mme DUGUET : Monsieur le Maire apporte les renseignements concernant la suite pour l'évacuation et le nettoyage des lieux.

Les prochaines réunions : *COMMISSION DES FINANCES* le 01 AVRIL à 18 H30.  
*CONSEIL MUNICIPAL* le 02 AVRIL à 20 H

